

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 avril 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE PREMIER**

- I. – a la fin de la première phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :  
« , tels que le questionnaire adapté pour évaluer le risque de diabète ».
- II. – A la seconde phrase du même alinéa 4, substituer aux mots :  
« peuvent également être diffusés, le cas échéant, auprès »,  
les mots :  
« sont mis à disposition »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à améliorer la rédaction des dispositions introduites en commission.